

- Rapport d'activités de la Communauté de communes Le Grésivaudan par F. Gimbert
- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 26 juin 2019
- Rapport des décisions de n° 070/2019 à 146/2019

Administration générale

Délibération n° 085/2019 - Convention pour l'inclusion numérique avec la Communauté de communes Le Grésivaudan

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Grésivaudan intégrant la commune dans le réseau d'accueils de proximité d'inclusion numérique afin d'aider les habitants éloignés de l'outil informatique dans leurs démarches administratives en ligne.

Délibération adoptée à l'unanimité

Energie et travaux

Délibération n° 086/2019 - Projet d'aménagement du parc d'Uriage - validation de la phase d'avant-projet et autorisation d'urbanisme

Après la réalisation de la 1^{ère} tranche de l'aménagement du parc d'Uriage, le Conseil municipal approuve l'avant-projet de la 2^{ème} tranche et valide le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 300 000 € TTC. Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune un dossier de demande de permis d'aménager portant sur l'aménagement des abords du parc thermal en partie nord.

Délibération adoptée à la majorité (6 votes contre : J-M. Roumenoff, S. Gourgand, V. David, J. Baret, B. Dulong, F. De Palo)

Délibération n° 087/2019 - Accord de principe en faveur du développement, de la réalisation et de l'exploitation du projet de micro-centrale hydroélectrique sur le ruisseau du Vernon

Le Conseil municipal émet un avis favorable de principe sur le projet de développement, de construction et d'exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique sur le ruisseau du Vernon et autorise la réalisation, aux frais exclusifs de GEG ENeR (ou de toute société à constituer), de toutes les études et démarches nécessaires à l'obtention d'un arrêté préfectoral autorisant la réalisation et l'exploitation de cette centrale. Le Conseil municipal décide de s'engager à aider et à soutenir GEG ENeR (en son nom ou au nom de toute société à constituer), dans les démarches et notamment l'obtention des accords fonciers et de se réserver le droit de prendre part, aux côtés de GEG ENeR, au capital de la future société SAS qui détiendra à terme les droits de la micro-centrale hydroélectrique, et ce, au profit exclusif de GEG ENeR (en son nom ou au nom de toute société à constituer) et pour une durée de cinq années.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 088/2019 - Conseil en énergie partagé entre Territoire d'Energie 38 et la Commune

Suite à une année de test, le Conseil municipal décide de poursuivre la mission de Conseil en Energie Partagé sur la commune avec Territoire d'Energie 38, pour une durée de 1 an reconductible tacitement une fois, avec une participation financière d'1,09 € par habitant par an.

Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions : S. Gourgand, V. David, J. Baret)

Finances

Délibération n° 089/2019 - Avenant n° 2 à la convention @ctes entre la Préfecture et la Commune

Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention entre la Préfecture et la Commune pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et autorise le Maire à signer l'avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 090/2019 - Autorisation de programme et crédits de paiement - Opération aménagement nord du parc - Budget de la commune 2019

Le Conseil municipal valide l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement pour l'opération d'aménagement nord du parc d'Uriage.

Délibération adoptée à la majorité (6 votes contre : J-M. Roumenoff, S. Gourgand, V. David, J. Baret, B. Dulong, F. De Palo)

Délibération n° 091/2019 - Autorisation de programme et crédits de paiement - Opération skate-park - Budget de la commune 2019

Le Conseil municipal approuve l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement pour l'opération de rénovation du skate-park.

Délibération adoptée à la majorité (1 abstention : V. David)

Délibération n° 092/2019 - Budget communal 2019 - Décision modificative de crédits n° 2019/04

Le Conseil municipal approuve la décision modificative de crédit n° 2019/04 sur le budget communal 2019, comme suit : fonctionnement : dépenses en plus : 50 229,90 €, dépenses en moins : 26 316,10 €, recettes en plus : 23 913,80 €, recettes en moins : 0 € ; investissement : dépenses en plus : 761 847,29 €, dépenses en moins : 761 847,29 €, recettes en plus : 0 €, recettes en moins : 0 €.

Délibération adoptée à la majorité (6 votes contre : J-M. Roumenoff, S. Gourgand, V. David, J. Baret, B. Dulong, F. De Palo)

Enfance – jeunesse

Délibération n° 093/2019 - Avenant à la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention établie avec l'école privée Notre-Dame, prolongeant d'une année la convention signée en 2016.

Délibération adoptée à la majorité (1 abstention : G. Duvert)

Délibération n° 094/2019 - Convention avec l'Association des Centres de Loisirs

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association des Centres de Loisirs, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Délibération adoptée à la majorité (4 abstentions : S. Gourgand, V. David, J. Baret, F. De Palo)

Délibération n° 095/2019 - Convention de délégation avec Le Grésivaudan portant sur l'organisation des services de transport scolaire par la Commune de Saint-Martin d'Uriage

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Le Grésivaudan, portant sur l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 096/2019 - Attribution de financement dans le cadre du dispositif « Autonomie et Rencontre »

Le Conseil municipal approuve le versement d'une aide de 500 €, dans le cadre du dispositif « Autonomie et Rencontre », à Adélie Maucout, pour la réalisation du projet « Lataste, action de solidarité internationale au Cambodge, été 2019 ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Economie et tourisme

Délibération n° 097/2019 - Tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2020

Le Conseil municipal approuve les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2020 et approuve le taux de 3 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements sans classement ou en attente de classement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 098/2019 - Occupation temporaire du domaine public par des camions de vente ou d'offre de service dans le secteur des Petites Maisons

Afin d'encourager le développement de nouveaux services aux habitants, le Conseil municipal approuve le principe de mises à disposition ponctuelles du domaine public sur le parking près l'école des Petites Maisons pour des camions de vente ou d'offre de service.

Délibération adoptée à la majorité (2 abstentions : S. Gourgand, F. De Palo ; 4 votes contre : J-M. Roumenoff, V. David, J. Baret, B. Dulong)

Urbanisme – environnement

Délibération n° 099/2019 - Acquisition d'une bande de terrain à Saint-Nizier

Afin de permettre à terme l'aménagement de la liaison piétonne le long de la route de Saint-Nizier, le Conseil municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terrain issue des parcelles cadastrées AC 308 et AC 2019, d'une superficie totale d'environ 25 m².

Délibération adoptée à la majorité (2 votes contre : J-M. Roumenoff, B. Dulong ; 4 abstentions : S. Gourgand, V. David, J. Baret, F. de Palo)

Délibération n° 100/2019 - Acquisition d'une bande de terrain chemin des Pièces

Afin de régulariser l'emprise de la voirie communale, le Conseil municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AK 492 et AK 493, d'une superficie totale de 64 m², situées chemin des Pièces.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 101/2019 - Acquisition d'une parcelle naturelle à Champ Ruti

En vue de l'aménagement d'un cheminement piéton à Champ Ruti, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 204, d'une superficie de 600 m², pour un montant de 300 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 102/2019 - Acquisition de parcelle agricole au Pinet d'Uriage

Afin de lutter contre l'enfrichement et de maîtriser les zones agricoles non exploitées en vue d'un conventionnement avec des agriculteurs, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n° 072 pour une surface de 3 850 m² pour un montant de 5 450 €, au Pinet d'Uriage.

Délibération adoptée à la majorité (3 votes contre : V. David, J. Baret, F. De Palo)

Ressources humaines

Délibération n° 103/2019 - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, au 23 septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 104/2019 - Transformation de poste suite à mutation

Suite à une mutation, le Conseil municipal décide de fermer un poste d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet, au 16 octobre 2019 et d'ouvrir un poste de gardien brigadier, à temps complet, au 16 octobre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Gérald Giraud,
Maire**